



Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 De la commune de Pontoise

Sommaire

☐ Actualités des finances locales intéressant Pontoise

☐ Bilan financier sur les années 2013 - 2017

☐ Éléments financiers sur les années 2018 – 2021

- Le fonctionnement
- L'investissement
- La dette

☐ Les trois actions clés du budget 2019

ACTUALITES

Actualité sur les finances locales

Légère
baisse de
la DSIL

Quid de la
dépenalisation
du
stationnement
?

Maintien du
dégrèvement
de la TH

Augmentation
forfaitaire des
bases fiscales
de + 1,8%



Mais
d'autres
ponctions
(écrêtement,
FDPTP)

Maintien de la
suppression
du régime
dérogatoire
FPIC

Pas de
baisse de
dotation

Nouvelle
augmentation
de 90 M€ de
la DSU

BILAN

2013-2017

Rétrospective – évolution des effectifs

- Les effectifs de Pontoise sont relativement stables sur la période 2012-2018 et ce malgré l'ouverture de plusieurs équipements sur le territoire (GS Bossut, crèche, maison familiale des Cordeliers ...) :

Sur la période, les effectifs sont passés de 512 à 497 agents

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	414	409	388	396	391
<i>Variation</i>	<i>-14</i>	<i>-5</i>	<i>-21</i>	<i>8</i>	<i>-5</i>
Agents contractuels	98	117	127	112	106
<i>Variation</i>	<i>24</i>	<i>19</i>	<i>10</i>	<i>-15</i>	<i>-6</i>
TOTAL	512	526	515	508	497
VARIATION	10	14	-11	-7	-11

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Cat. A	48	48	39	38	40
<i>Variation</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>-9</i>	<i>-1</i>	<i>2</i>
Cat. B	49	51	57	64	61
<i>Variation</i>	<i>5</i>	<i>2</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>-3</i>
Cat. C	415	427	419	406	396
<i>Variation</i>	<i>3</i>	<i>12</i>	<i>-8</i>	<i>-13</i>	<i>-10</i>
TOTAL	512	526	515	508	497
VARIATION	10	14	-11	-7	-11

Rétrospective – évolution des effectifs

□ Les filières comprenant le plus d'agents sont, en 2018, les filières techniques, administratives et sociales :

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Filière administrative	136	133	124	126	115
Filière technique	208	216	215	209	211
Filière animation	11	13	31	31	29
Filière culturelle	28	26	27	24	26
Filière sociale	98	105	98	97	95
Filière sportive	4	4	3	3	3
Filière police municipale	26	28	17	18	18
TOTAL	512	526	515	508	497

Rétrospective – évolution des effectifs

- La masse salariale a **faiblement crû (+2%) entre 2013 et 2017**, comparativement à l'augmentation des charges patronales, des modifications statutaires et des choix stratégiques de la Ville concernant le PPCR, l'indemnité compensatrice de la CSG, ou encore la mise en œuvre de mesures sécuritaires contraignantes :

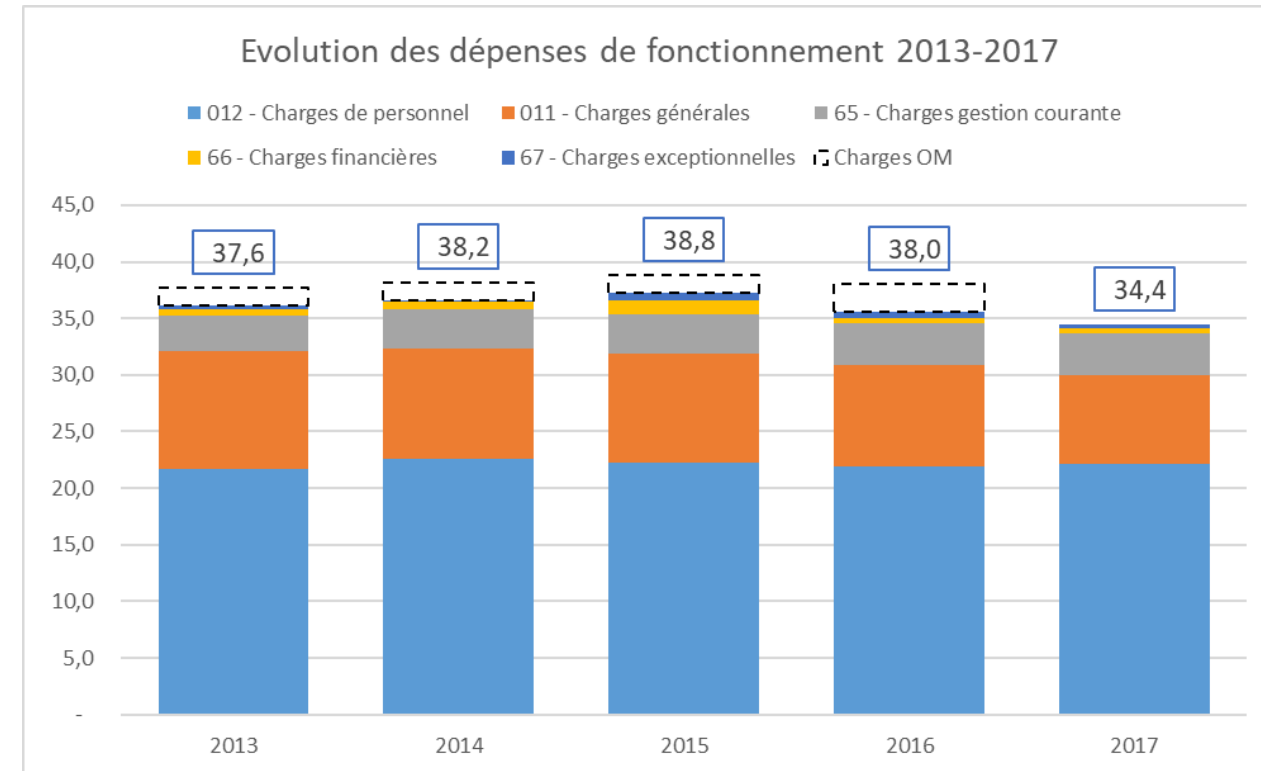
Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Réalisé	21 642 340	22 581 340	22 201 971	21 899 426	22 126 912
Variation		4,3%	-1,7%	-1,4%	1,0%

Ville	Habitants	2017	Ratio / hbt
L'Hay les Roses	31 029	19 047 000 €	614
Houilles	32 840	21 562 334 €	657
Chatou	31 432	21 881 069 €	696
Pontoise	30 960	22 271 054 €	719
Nogent sur Marne	31 590	22 935 680 €	726
Plaisir	32 244	23 640 000 €	733
Vigneux sur Seine	31 284	24 746 000 €	791
Viry Chatillon	31 743	25 649 000 €	808
Goussainville	31 719	26 731 000 €	843
Charenton le Pont	31 112	27 281 000 €	877
Franconville	34 261	27 627 651 €	806
Palaiseau	33 318	27 701 000 €	831
Savigny le Temple	30 444	28 720 000 €	943
Conflans St Honorine	35 531	29 058 000 €	818
Malakoff	30 748	29 530 100 €	960
Trappes	32 158	31 405 000 €	977
Les Mureaux	31 858	32 443 200 €	1018

Rétrospective – les dépenses de fonctionnement

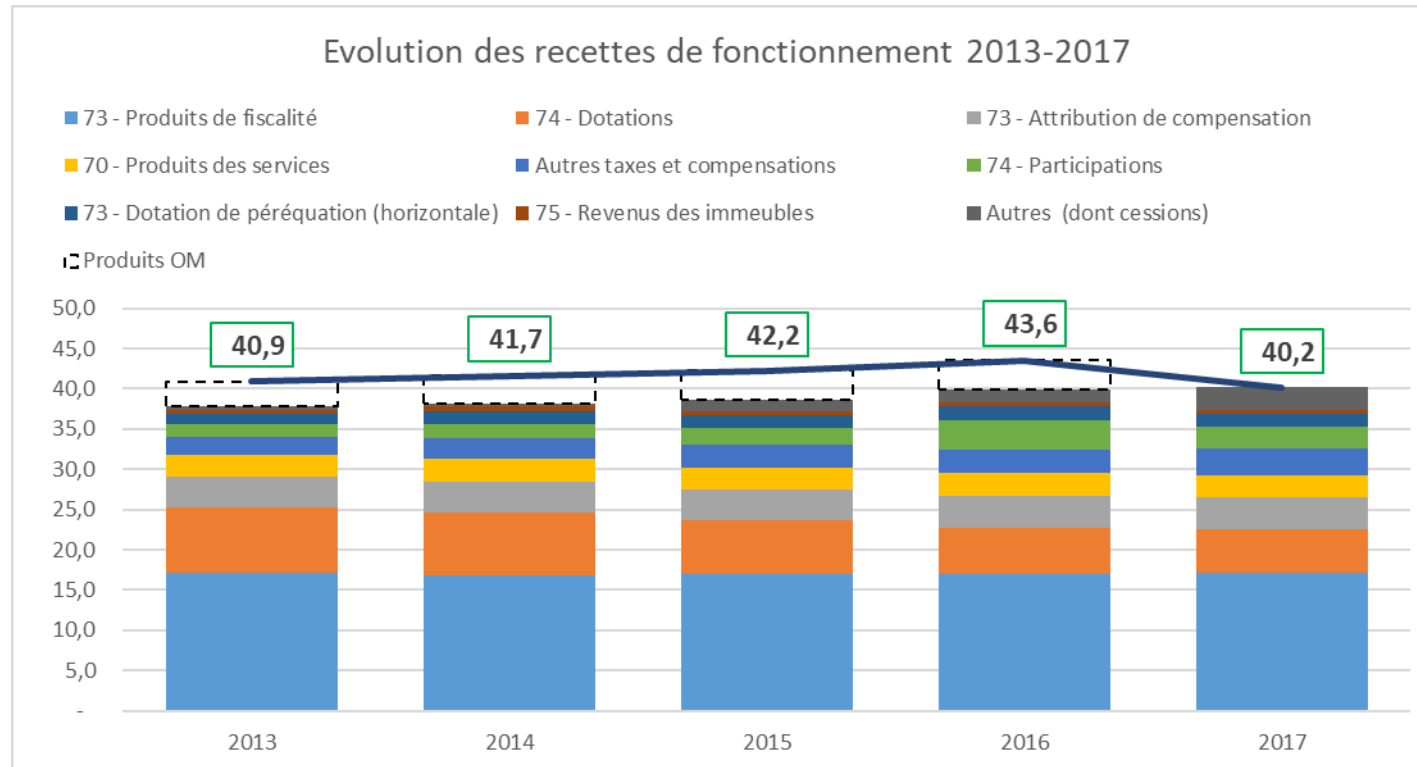
▣ Les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2016 et 2017 respectivement de -4,7% et -3,2% (calcul hors compétence OM).

- Depuis 2014, la commune de Pontoise a réalisé des économies sur le chapitre 011 (charges générales) : passant de 10,5 M€ en 2013 à 7,9 M€ en 2017 = -2,6M€
- Les charges de personnel, qui représentent plus de 60% de nos dépenses de fonctionnement, ont également été contenues sur la période (malgré la hausse naturelle d'environ +2%/an), passant de 22,6 M€ en 2014 à 22,1 M€ en 2017 = -500k€



Rétrospective – les recettes de fonctionnement

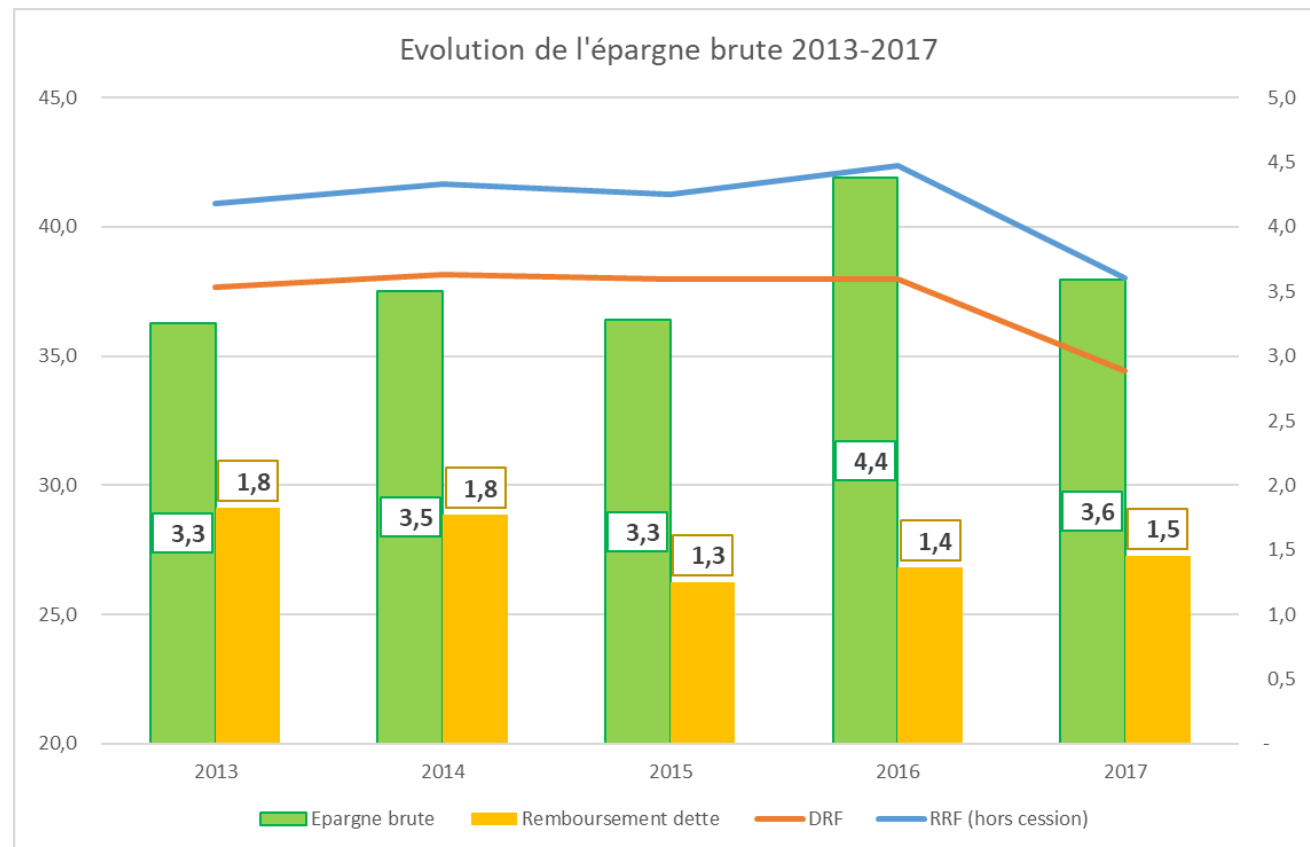
- ❑ Les recettes de fonctionnement de la commune de Pontoise n'ont quant à elles, et contrairement à l'usage, pas progressées sur la période (hors TEOM et produits exceptionnels de cession) :
 - Dynamisme habituel de nos ressources (fiscalité, revenus des immeubles ...) annulé par la baisse significative de nos dotations (-34% sur la période)



Rétrospective – l'épargne brute

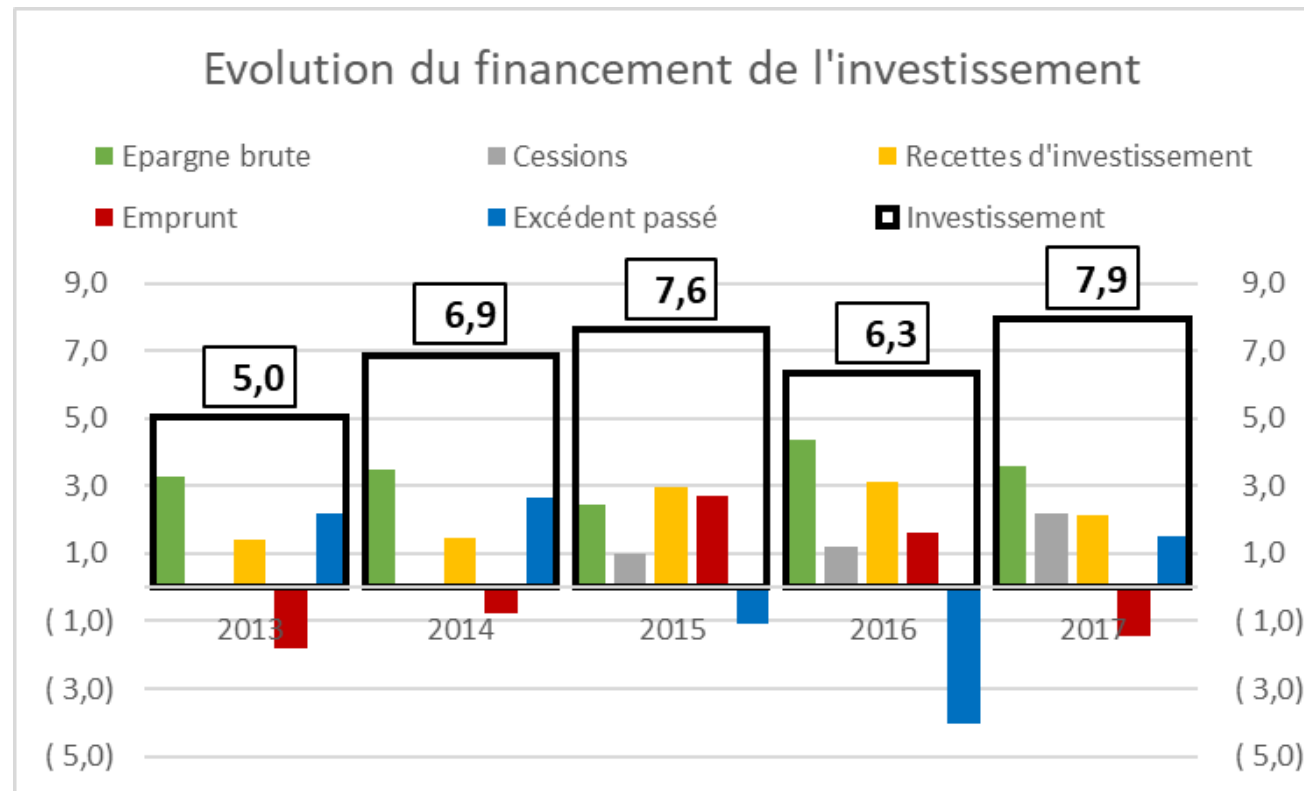
□ L'épargne brute de la commune a, historiquement, toujours été au-delà des 3 M€ et ce, malgré l'ensemble des mesures qui ont impacté les finances locales :

- Baisse des dotations de l'Etat : pour Pontoise il s'agit d'une perte cumulée de plus de 9 M€ entre 2013 et 2018
- Le transfert non-compensé de compétences (PACS...) + nouveaux services imposés par l'Etat (semaine de 4,5 jours etc ...)



Rétrospective – l'investissement

- En moyenne, la Ville a réalisé 6,8 M€ d'investissement par an. Ces investissements ont été financés
 - En majorité par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
 - Mais également par des recettes d'investissements comme les subventions, le FCTVA ou encore la taxe d'aménagement
 - L'emprunt, les excédents passés et les cessions n'ont été que des ressources ponctuelles de financement



Rétrospective – la dette et la capacité de désendettement

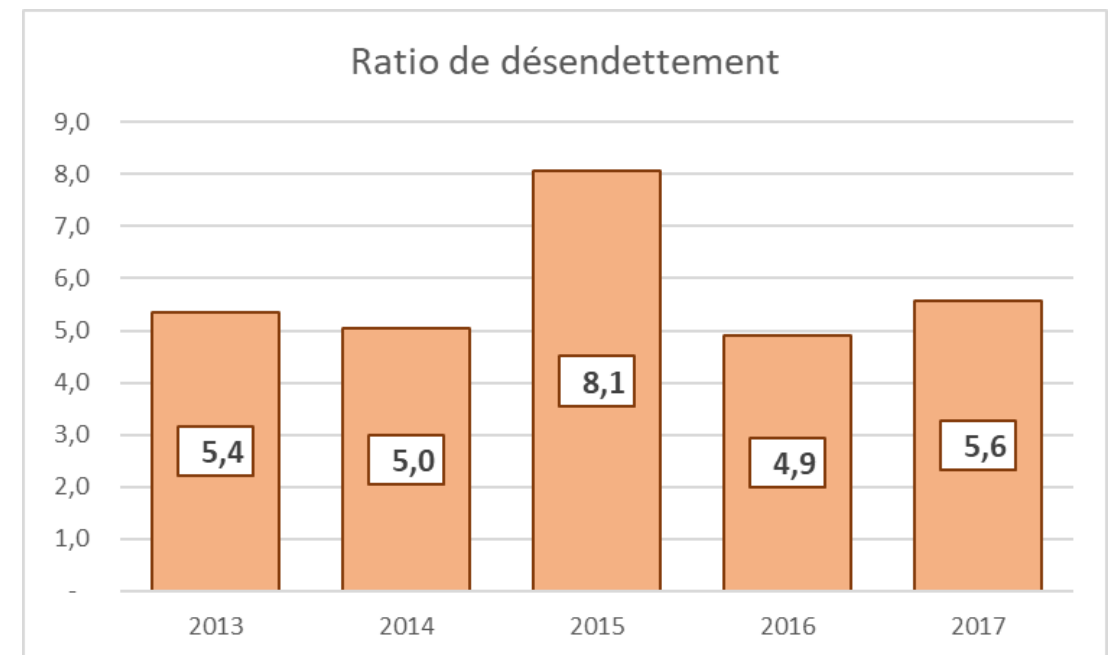
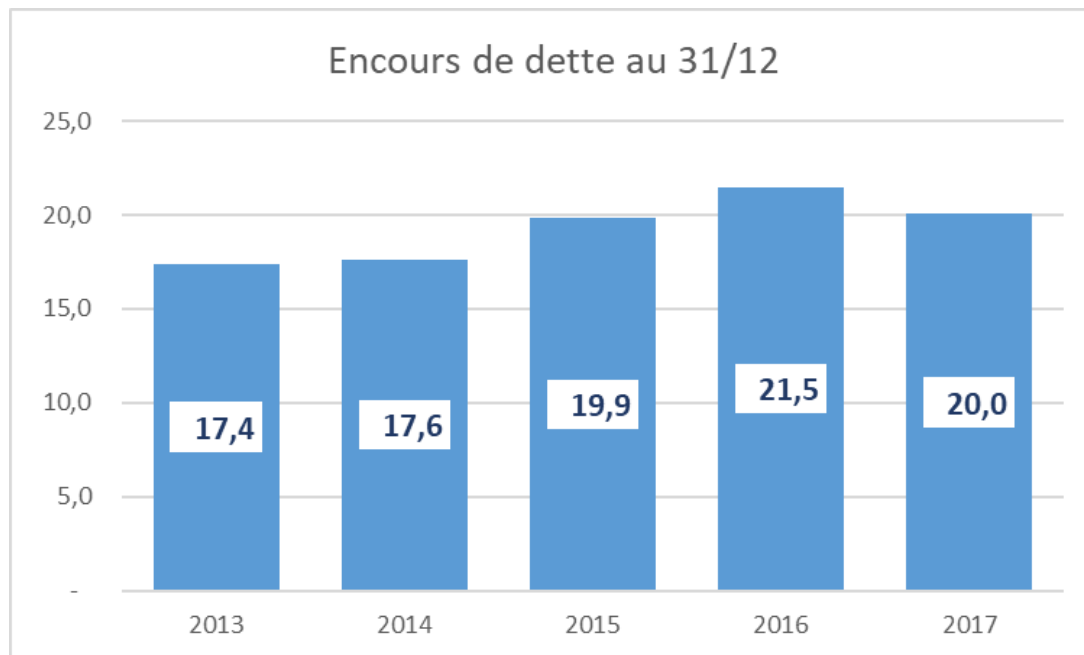
□ L'encours de dettes a augmenté de 2013 à 2016

➤ Pour rappel, en 2014, la commune de Pontoise a souscrit un emprunt d'1M€ et un emprunt de 3 M€ en 2016

□ La capacité de désendettement de la commune s'est maintenue à environ 5,5 ans sur l'ensemble de la période

➤ Excepté en 2015 du fait d'une opération financière exceptionnelle qui nous a permis de réduire durablement cette charge

➤ Ce niveau de 5,5 ans est très satisfaisant au regard des recommandations faites par l'Etat et les agences de notation.



Rétrospective – Conclusion

□ La situation financière de Pontoise a ainsi été préservée sur l'ensemble de la période rétrospective

- L'épargne brute dégagée a permis de rembourser le capital annuel de la dette et d'autofinancer une partie non-négligeable des dépenses d'investissement.
 - Epargne brute maintenue au-delà de 3M€, malgré les nombreuses contraintes imposées par l'Etat : baisse de DGF, transfert de nouvelles compétences... Le taux d'épargne brute de 2017 était de 9,4% contre 7% préconisé par la Cour des Comptes.
 - Le recours à l'emprunt a emporté une faible hausse de nos frais financiers, ce qui nous a permis de maintenir un bon niveau d'épargne brute.
- Pontoise a pu maintenir une capacité de désendettement en dessous de 6 ans, contre 12 ans préconisé par l'Etat, tout en ayant une politique d'investissement dynamique : environ 7 M€ / an
 - Depuis 2001, la commune a réalisé un PPI d'environ 135 M€, soit un investissement moyen de 7,5 M€ / an

ELEMENTS POUR 2018-2021

Prospective – le fonctionnement

□ La ville de Pontoise doit anticiper l'arrivée de nouvelles populations : évolutions donc des dépenses et recettes pour les années à venir :

- Ouverture de nouveaux équipements sur le territoire de la commune entraînant :
 - Des recettes supplémentaires : cantines, participations familiales, aides financières de la CAF, parking, produits de fiscalité ...
 - Mais surtout des hausses de dépenses : charges supplémentaires d'entretien de bâtiments, d'énergies (électricité, chauffage ...), de personnel ...
- Besoins en hausse du SDIS pour maintenir son niveau de sécurité : anticipation d'une augmentation d'au moins +1% de notre participation
- Baisse de nos dotations qui perdure : Pontoise perd chaque année 2,6 M€ par rapport à 2013
- Retour de l'inflation entraînant une augmentation du prix des prestations dont la ville a besoin (en et hors marché)

□ Sans actions de notre part, les dépenses pourraient évoluer plus rapidement que nos recettes ...

En k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DRF totale	38 779	38 000	34 411	34 830	35 775	37 203	37 727
<i>Evolution</i>		-2,0%	-9,4%	1,2%	2,7%	4,0%	1,4%
DRF contractualisation*	38 625	37 920	34 202	34 588	35 540	36 968	37 463
<i>Evolution</i>		-1,8%	-9,8%	1,1%	2,8%	4,0%	1,3%
DRF cible pour +1,2%	38 625	37 920	34 202	34 588	35 038	35 458	35 883
Economies à réaliser					- 503	- 1 510	- 1 580

*DRF diminuées des atténuations de charges (013) et de la contribution au FPIC (014)

Prospective – les charges de personnel

□ Parmi les mesures à mettre en place, il y a la maîtrise de la masse salariale en reconduisant les actions menées les années précédentes, tout en appliquant une politique clairvoyante de gestion des effectifs et des compétences.

➤ Actions ayant pour objectif de **stabiliser la masse salariale**

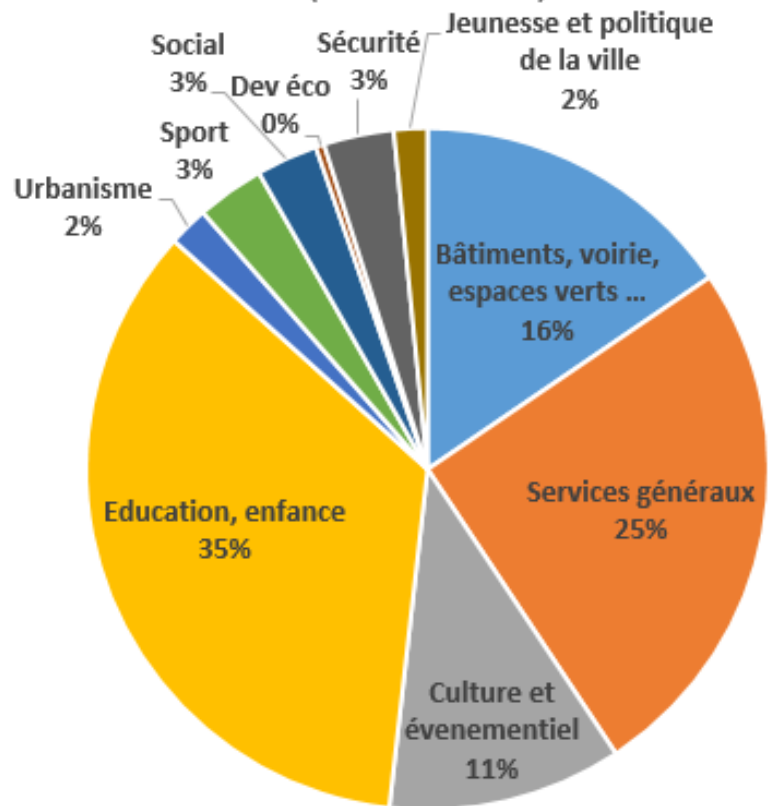
- Diminution de la participation au FIPHFP : Des pénalités sont infligées aux collectivités n'atteignant pas les 6% de taux d'emploi de personnes en situation de handicap. Pour 2017, notre taux était de 5 % soit une pénalité de 24k€ payé en 2018.
- Etude systématique des demandes de remplacement d'absences temporaires et des recours aux renforts saisonniers.
- Etude systématique des demandes de remplacement des départs (retraite, mutations, fins de contrat).
- Mensualisation des agents occupant des postes permanents = évite de générer de la précarité, stabilise les équipes et les surcoûts liés aux congés payés.

➤ Nouvelles actions à conduire pour **maîtriser le budget RH**

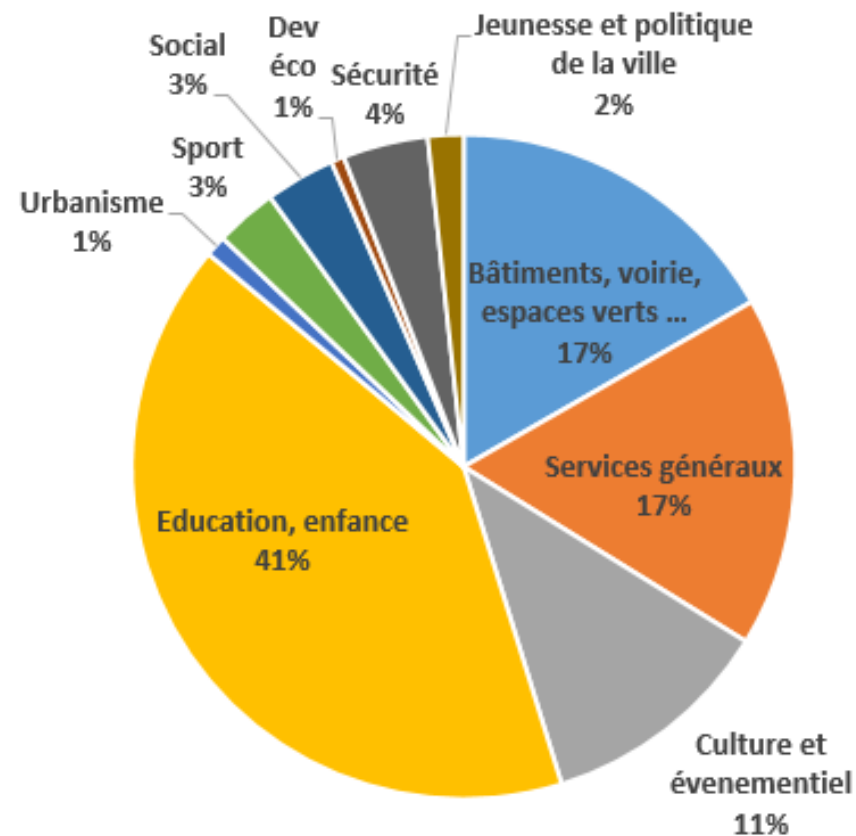
- Professionnalisation des agents
- Application de la réforme du régime indemnitaire (RIFSSEP) avec la création d'une prime liée à l'engagement professionnel des agents
- Développement de la stratégie RH « Qualité de vie au travail / Performance » et la lutte contre l'absentéisme
- Développement du réseau Mairie de Pontoise/Protection Judiciaire de la Jeunesse (TIG)
- Développement de l'accueil de volontaires au service civique pour les 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap
- « Contrat de confiance » avec la DRFIP pour la gestion de la paye de la Ville

FOCUS 2018 et 2019 - Fonctionnement

Répartition 2018 des dépenses de fonctionnement par politique publique (dont coût RH)



Répartition 2019 des dépenses de fonctionnement par politique publique (dont coût RH)



Prospective – l'investissement

□ Le budget de Pontoise s'inscrit dans la poursuite d'un PPI ambitieux courant au minimum jusqu'en 2020 afin de faire face à une forte hausse de la population Pontoisienne, tout en préservant un niveau de service de qualité :

➤ En 2019, l'ensemble de nos secteurs d'activités sont concernés, pour une **enveloppe globale d'environ 10 M€** :

- Education : groupe scolaire l'Hermitage et reconversion de l'ancienne CCI en groupe scolaire
- Sport : participation à la construction du nouveau pôle Tennis, réhabilitation de la piste d'athlétisme de Mandela, création d'un skate park
- Action sociale : création d'une crèche à la ZAC Bossut avec la CACP
- Qualité de vie : aide au ravalement de façades
- Patrimoine : couverture de la Cathédrale Saint Maclou, couverture du château de Marcouville
- Développement Durable : verger pédagogique
- Sécurité : vidéoprotection, accessibilité PMR
- Santé : préservation de l'offre de soins
- Stationnement : parking du Centre ville

➤ La recherche de financements ou de remboursements auprès de nos partenaires reste également une priorité

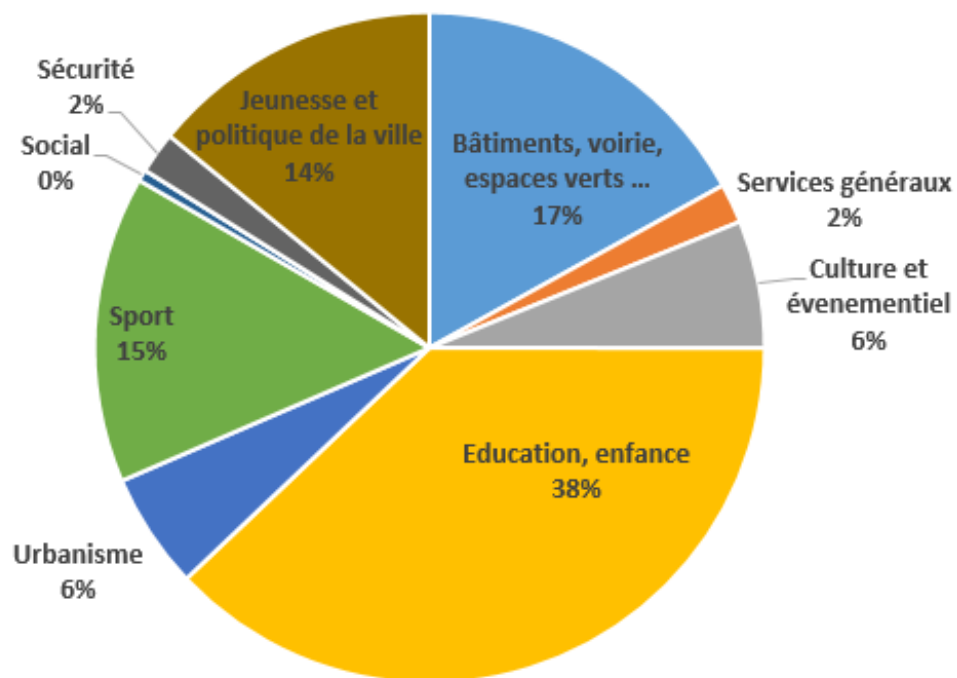
- CACP, CDVO et Région Ile de France sont, encore aujourd'hui, des partenaires fidèles sur nos projets d'ampleur
- Etat, partenaire au sein des dispositifs de la DSIL et du FCTVA

➤ Afin de compléter ces financements, la Ville aura, sur cette période, recours à l'emprunt.

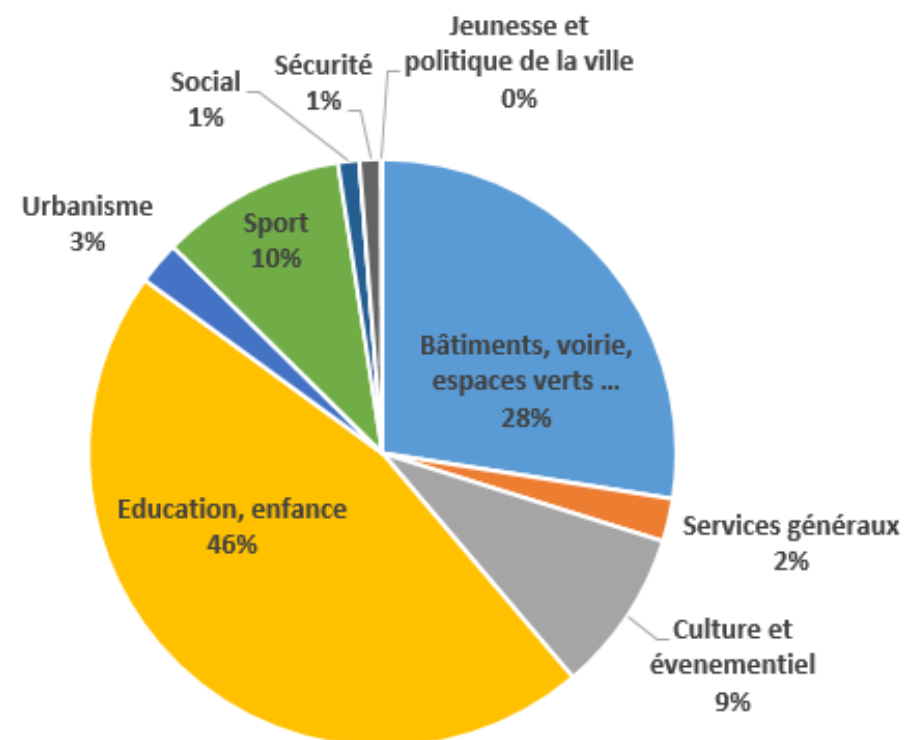
- Avec comme objectif un endettement maîtrisé dans des conditions financières au plus proche du marché

FOCUS 2018 et 2019 - Investissement

Répartition 2018 des dépenses d'investissement par politique publique



Répartition 2019 des dépenses d'investissement par politique publique



□ Le développement durable reste également une priorité pour la Ville. Cependant, les éléments y afférents ne font pas l'objet d'une identification isolée

➤ Dans ce cadre, nous pouvons évoquer le verger pédagogique, l'achat d'un véhicule électrique, la politique menée sur les cartons et plastiques en partenariat avec la CACP mais également notre politique de chantiers propres...

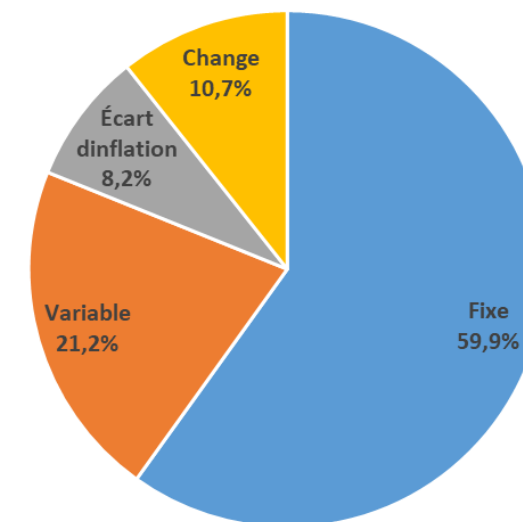
Prospective – la dette

□ A ce jour (22/11/2018), l'encours de dette présente les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle
18 732 182 €	2,27%	12 ans et 4 mois

- La dette présente un taux moyen de 2,27% en date du jour, soit un taux particulièrement faible (2,37% au 31/12/2017 pour l'ensemble des collectivités locales) malgré une structure majoritairement fixe :
 - Les frais financiers représentaient 1,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement contre une moyenne de 2,67% pour la strate, au 31/12/2017.
 - L'encours de dette fin 2017 était de 20 044 k€, soit un montant de 647€ par habitant (30 960 habitants en 2017), contre une moyenne de la strate à 1 049 € par habitant.
 - Le remboursement en capital de la dette pour 2017 était de 1 455 k€ et sera (hors emprunt nouveau) de 1 545 k€ en 2018.
- Compte tenu des niveaux de taux, aussi bien fixe que variable, aucune opportunité de renégociation n'a aujourd'hui été détectée :
 - Toutefois, nous maintenons une gestion active de la dette, pour capter l'ensemble des opportunités lorsqu'elles se présentent.

Répartition par type de taux au 22/11/2018



3 actions clés

Actions clés – ANTICIPER

☐ Afin d'anticiper :

- L'augmentation des prix énergétiques pesant à plein sur les consommations de nos bâtiments administratifs, scolaires, culturelles, de loisirs ...
- L'impact sur notre masse salariale du GVT et de l'ouverture de nouveaux équipements
- Le doublement des classes dans les quartiers prioritaires
- La poursuite de la hausse de l'inflation et donc une augmentation prévisible des prestations dont la Ville a besoin
- Notre volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement à un niveau identique à celui de 2018 et ce, malgré le retour de l'inflation et l'ouverture de nouveaux équipements.

Actions clés – ANTICIPER

☐ Afin d'anticiper :

- Les recettes de fonctionnement engendrées par les nouveaux arrivants qui seront moins importantes que les charges induites (nouveaux berceaux, ouverture de classes ...)
- La volonté de la Ville de NON HAUSSE des taux de fiscalité
- Les inconnus divers comme :
 - La compensation future et hypothétique de la suppression de la taxe d'habitation (voir arrêt du Conseil Constitutionnel)
 - L'avenir du financement des dotations de péréquation
 - Le niveau de la contribution que pourrait nous imposer l'Etat en cas d'échec de sa politique de contractualisation
 - La baisse éventuelles des subventions de nos partenaires
 - L'augmentation de la participation au SDIS
 - Etc ...

Actions clés – METTRE EN PLACE ET AGIR

- ❑ Donc pour anticiper l'ensemble de ces éléments,
- ❑ La Ville propose la mise en place d'un nouveau plan d'économies sur 3 ans pour un montant de 3,5 à 4 M€,
 - Ce plan triennal fait suite à un autre plan d'économies de 3,1 M€ déjà mené entre 2013 et 2017 et qui a permis de maintenir les niveaux financiers que nous connaissons aujourd'hui
 - Ces économies ont pour objectif de maintenir un taux d'épargne brute à 7% environ et une capacité de désendettement de moins de 12 ans, tel que préconisé par l'Etat et les agences de notation.
- ❑ Et d'agir en conséquence sur nos recettes tarifaires.
 - Rappelons que la suppression de la taxe d'habitation fera peser l'ensemble du coût du service public, exclusivement sur les propriétaires.
 - Le résident non propriétaire, qui ne paiera donc plus d'impôt sur Pontoise, n'aura que les tarifs des prestations qu'il utilise pour participer au financement des missions de services publics.

Merci de votre attention
Et place au débat
